Association de Préfiguration du
Pays des Maures

Administration :
Villa Bellevue
5 avenue Berthie Albrecht
83120 SAINTE-MAXIME
ecrire@pays-des-maures.org

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
14 NOVEMBRE 2008
9 H 30 Grimaud Salle Beausoleil

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2008 :

Pour les communes :

Roland BRUNO, maire de Ramatuelle,
Gabriel CIARIMBOLI, maire de La Mole,
Jean-Claude DELETANG, maire de La Garde-Freinet,
Jean-Pierre TUVERI, maire de Saint-Tropez,
Dominique CORDOLA, adjointe au maire du Rayol-Canadel,
Christiane FOURNIER-NERI, adjointe au maire du Plan de la Tour,
Christian BONNAFOUX, conseiller municipal de Puget-Ville,
Noël BOURNIER, conseiller municipal de La Londe les Maures,
André DAZIANO, adjoint au maire de Vidauban,
Robert PESCE, adjoint au maire de Gassin,
Patrick GINDRE, conseiller municipal de Gassin,
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud.

Autres membres de l'A.P.P.M. :

Jean-Michel COUVE, député du Var, président de l'A.P.P.M.,
Alain JANET, président de l'Union Professionnelle Artisanale du Var,
François REMOND, Coordination
Bernard FARACO, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
Yves Eric MASSIANI, représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales du Var,
Michel DARD, Président de la Commission « Forêt » de la Chambre d'Agriculture du Var,
Roque PERTUSA, représentant de la Chambre d'agriculture du Var,
Jean-Daniel TAVE, représentant de la Chambre des Métiers du Var,
Liliane MAILLARD, représentante de l'Union Patronale du Var – Golfe de St-Tropez,
Bertrand DESCHAMPS, représentant de la CCIV - Golfe de Saint-Tropez,
Eric ALTERO, technicien de la Chambre d' Agriculture du Var

Autres personnes présentes :

Annick SORASSO, secrétaire générale adjointe de la Sous-préfecture de Draguignan,
Gérard FLEURIOT, DDAF du Var,
Régine GAL, UMIH 83,
Louis VALENTIN, président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteur du Var,
Guillaume CHEVRON VILLETTE, association de défense du bassin d'emploi agricole et viticole de la plaine des Maures,
Didier PERRIN, Collectif Territoire des Maures,
Grégory CORNILLAC, Association des Communes Forestières du Var
Danielle TALPAERT, Directrice du SIVOM Pays des Maures - Golfe de Saint-Tropez,
Jean-François ANDRE, chef de cabinet du maire de Saint-Tropez,
Florence BUFFENOIR, chef de cabinet du maire de Plan de la Tour,
Cécilia BROVIA, Comité des Elus/ APPM,
Karine CARRUS, Comité des Elus/APPM,
Carole BLION, expert-comptable APPM,
Stéphane DE PONCINS, SDP Conseils,
Juliette LEYGUES, Latitude - Gallimard

Ont donné pouvoir :
Anne Marie COUMARIANOS, Maire du Rayol-Canadel,
Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire,
Yvon ZERBONE, Maire de Gassin,
Max BASTIDE, Maire de Puget-Ville,
Claude PIANETTI, Maire de Vidauban,
Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour,
Serge RAMONDA, Président de la FBTP du Var,

Un rapport détaillant les points de l'ordre du jour est distribué en séance.

M. Le Président remercie les participants de leur présence, particulièrement Mme SORASSO, représentante de Mme le Sous-préfet de l'Arrondissement de Draguignan et M. Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud, pour avoir bien voulu mettre la Salle Beausoleil à disposition de l'Association de Préfiguration du Pays des Maures.

Avant d'aborder l'ordre du jour il informe l'Assemblée que Mme SORASSO vient de lui remettre en mains propres la convention d'attribution de la subvention de 36.000 euros de l'Etat pour la création du Site internet, opération inscrite au PER du Pays des Maures-Golfe de Saint-Tropez et portée par l'APPM.

A / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2007

Le procès-verbal de l'Assemblée générale en date du 6 juin 2007, a été transmis à tous les membres avec la convocation à la présente Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

B / EXPOSE ET DEBATS SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU « PAYS DES MAURES »

M. Le Président rappelle les fondements de la loi « Pasqua » qui a créé les Pays. L'objectif de cette loi était de compléter la loi dite « Chevènement », qui incitait à des regroupements intercommunaux, à l'échelle des bassins de vie. La loi « Pasqua » de 1995, révisée par la loi « Voynet » de 1999, devait permettre à ces bassins de vie, de se regrouper pour élaborer et mettre en œuvre des projets de développement en « Pays ».

Il fait également le rappel des différentes étapes de ce dossier instruit dans le cadre d'une large concertation entre les décideurs politiques, les partenaires privés et institutionnels.

Le périmètre territorial initial qui incluait la plus grande partie des communes du Massif, du littoral et de la plaine agricole a dû être réduit à la suite des créations en février 2001 des Communauté d'agglomération TPM et CAD.
L'association a alors décidé de concentrer sa réflexion et son action de préfiguration sur une zone territoriale centrale composée des intercommunalités « Cœur du Var » et « Golfe de Saint-Tropez » ainsi que quelques communes situées hors périmètre (La Londe, Pierrefeu, Collobrières, Vidauban, ...).

Aujourd'hui ce sont 22 communes qui adhérent à l'APPM ainsi que 11 organismes représentatifs de la société civile et professionnelle.

Le dossier de « Projet de développement durable du Pays des Maures » a été présenté en Assemblée Générale du 6 juin dernier. Il a été adressé à tous les membres de l'association ainsi qu'au Préfet de Région, Préfet du Var et Présidents du Conseil Régional et Général.

A la demande du Président, Stéphane DE PONCINS présente le PowerPoint résumant et imageant les constats, les objectifs et les actions prévues dans le cadre de ce projet de développement.

A la suite de cette présentation, les membres de l'Assemblée expriment un certain nombre de remarques.

Le président félicite Stéphane DE PONCINS pour la qualité de cette présentation et le remercie pour le travail effectué en soutien à l'association pour l'élaboration de ce projet de développement territorial du « Pays des Maures ».

Il tient à insister sur le caractère à la fois intégré et durable de ce projet. Intégré car il lie dans un même objectif d'avenir trois espaces qui restent, aujourd'hui encore, trop isolés les uns des autres : le littoral, le massif, les plaines agricoles. Chacun d'eux évolue depuis ces dernières décennies pour son propre compte :

- le littoral connu et reconnu du monde entier s'est essentiellement développé autour de la « balnéarité » et son territoire pâtit d'une surfréquentation estivale et d'une sururbanisation principalement dédiée aux séjours vacanciers.
- Le massif forestier progressivement vidé des activités humaines a été de plus en plus livré au maquis, élément déterminant du déclenchement et de la multiplication des feux. Ce territoire, pauvre par nature, ne bénéficie ni des richesses touristiques

du littoral ni des capacités productives des territoires agricoles de la plaine permienne. Abandonné à son sort d'espaces dangereux pour l'homme, il a fini par ne constituer qu'une barrière entre plaine au Nord et littoral au Sud.

- Quand à la plaine agricole du sillon permien elle n'a bénéficié d'aucun schéma de développement. L'urbanisation n'y a été qu'insuffisamment maîtrisée. Elle aura été, par ailleurs, visée par des mesures de protection imposées par l'Etat et qui n'auront généré ni durabilité ni cohérence territoriale. A noter que le Canton du Luc connaît un des plus forts taux de chômage du département alors que s'y trouve un carrefour autoroutier le situant, de façon exceptionnelle au plan national, à moins d'une heure de trois aéroports internationaux (Nice/Marignane/Toulon-Hyères) et à proximité de la gare SNCF des Arcs sur Argens (sans doute aussi de la prochaine gare LGV).

Stéphane DE PONCINS rappelle que ce sont toujours les mêmes constats établis depuis 2000 date de création de l'Association de Préfiguration du Pays des Maures, qui ont conduit aux propositions de développement durable qui viennent d'être à nouveau exposées. Celles-ci sont fondées sur une démarche de solidarité entre le massif, sa plaine et son littoral dans un objectif de croissance maîtrisée et de valorisation du territoire.

M. Le président précise que cette solidarité territoriale exercée avec un objectif commun de croissance et de valorisation est d'autant plus engageante pour le territoire des Maures qu'il est soumis aux pressions des agglomérations l'entourant (TPM, CAD, Fréjus-Saint-Raphaël) au sein desquelles prévalent des modes de vie très différents car plus urbains.

Stéphane de PONCINS observe que sur l'ensemble du territoire, du littoral à la plaine, se sont surajoutés depuis 15 ans, de nombreux et divers périmètres de protection : PIG, Natura 2000, ZNIEFF, extension territoriale du périmètre du Parc National de Port-Cros, réserve naturelle nationale, réserve biologique intégrale, PPRIF,...etc.

Jean-Michel COUVE considère qu'il s'agit là d'un empilage de mesures de protection passive imposées par l'Etat au fil du temps et qui découlent de l'absence d'un véritable projet de développement. Cette évolution du territoire lui semble non conforme à l'esprit et à la lettre des dispositions prescrites par le Grenelle de l'Environnement en terme de développement durable. Et pendant ce temps, souligne t-il, les incendies passent et passeront. Il n'est que de regarder le sommet de beaucoup de collines des Maures aujourd'hui rocailleux ainsi que l'extension du maquis dans les espaces forestiers pour s'en convaincre.

Stéphane DE PONCINS indique avoir relu les travaux des experts du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes. Leur rapport 2008 est très limpide en ce qui concerne l'intérêt du maintien des activités sylvo-agro-pastorales dans les forêts. Selon eux, il est indispensable que la forêt soit valorisée par les activités humaines. Il fait lecture d'un passage de ce rapport.

Jean-Michel COUVE attire l'attention sur le fait qu'au-delà de l'abandon des activités humaines dans le massif, on peut aussi déplorer la grande insuffisance d'hébergements touristiques dans le territoire du Cœur du Var.

Stéphane DE PONCINS revient sur la gouvernance et les compétences des Pays. Il indique qu'ils sont rarement maîtres d'ouvrage des opérations. En général ce sont les collectivités elles-mêmes ou leurs syndicats qui les portent ; ce qui pourrait être le cas du « Pays des Maures » dont le périmètre territorial inclut plus de 20 communes, des syndicats intercommunaux, une communauté de communes existante et une à venir. En revanche les structures des Pays, même légères, doivent permettre, en concertation dans le cadre des Conseils de développement, d'animer, de coordonner et de soutenir les actions de développement du territoire mises en œuvre par les collectivités existantes.

Jean-Michel COUVE tient à préciser, une nouvelle fois, que les Pays ne doivent pas constituer des structures administratives territoriales concurrentes des collectivités. Celles-ci élaborent et mettent en œuvre des projets de vie alors que les Pays doivent prendre en compte les projets des élus communaux en termes de développement et les aider à les réaliser.
En ce qui concerne le dossier de préfiguration du Pays des Maures, il constitue, d'abord et avant tout, un projet de développement durable du territoire concerné. Quant au choix de la structure la plus apte à le porter (Pays, PNR, Syndicat mixte, ...) le débat doit rester ouvert à ce sujet.

Monsieur le Président propose aux membres l'Assemblée d'exprimer leurs remarques et avis.

Gabriel CIARIMBOLI pense qu'en résumé le projet présenté témoigne d'une politique cohérente sur un territoire pertinent. Toutefois il se demande comment ce projet pourrait être porté à l'échelle des 30 communes constituant l'ensemble du Massif des Maures comme peut le faire la Charte Forestière. Il souhaiterait, que pour porter valablement un projet, soit constituée une base d'un « noyau dur » essentiellement composé des communes purement forestières. Il indique par ailleurs qu'il est d'accord avec le principe général du projet mais qu'en ce qui concerne le projet de développement économique du Canton du Luc, il pense qu'il est disproportionné avec les objectifs recherchés par les communes concernées comme La Mole ou d'autres petites communes. Par ailleurs, il considère aussi que développer du tourisme dans le Massif est impossible.

Jean-Michel COUVE lui répond que les équipements envisagés au niveau de la plate forme économique du Canton du Luc pourraient aussi servir les communes du Golfe et les communes forestières par la création d'emplois qu'elles génèreront et les services qu'elles seront en mesure d'induire et qui ne peuvent s'implanter ailleurs sur le territoire.
Quant aux perspectives d'un tourisme forestier, il ne peut être envisagé dans l'avenir qu'à la condition de le localiser au niveau d'espaces protégés et de façon très maîtrisée.

Patrick GINDRE évoque l'expérience du Grand 8 dans le Jura. Il s'agit d'un projet qui a plus de 25 ans et qui n'est opérationnel que depuis 10 ans. C'est une région qui subit la sécheresse et dans laquelle pourraient réapparaître des activités touristiques (pédestres, vélos). Il confirme que le Massif des Maures constitue aujourd'hui une barrière quasi infranchissable mais qu'il faudrait essayer de le faire découvrir autrement que par les automobilistes.

Gabriel CIARIMBOLI considère que, quel que soit le projet de développement, il faudrait savoir d'abord qui peut en assurer le leadership. Il ne lui semble pas que l'Association de Préfiguration du Pays des Maures puisse l'exercer et que son périmètre territorial limité par rapport à l'ensemble du Massif des Maures le lui permette.

Jean-Michel COUVE indique qu'effectivement l'APPM n'a ni la volonté, ni le désir de se constituer en leader d'un projet concernant l'ensemble du territoire des Maures. Il rappelle qu'à propos de la préfiguration du Pays des Maures, les Maires et les représentants socioprofessionnels ont voulu se rassembler pour concevoir, sur la base de constats partagés, un projet de développement durable du territoire. Ils se sont réunis, pour ce faire, dans le cadre d'une simple association selon la Loi de 1901 qui, en tout état de cause, ne pourra disposer de la compétence et des moyens de sa mise en œuvre . Il note d'ailleurs que le projet de Charte Forestière élaboré par l'Association des Communes Forestières devra lui aussi être porté par un Syndicat mixte en cours de constitution.

Gabriel CIARIMBOLI exprime son accord sur le principe d'un meilleur développement économique en ce qui concerne le littoral et le sillon permien mais tient à redire que le projet de plate forme économique lui paraît surdimensionné.

Michel DARD pense que la revitalisation forestière prônée par le projet de Pays devient une obligation et il s'inquiète des impacts du projet d'Etat de réserve naturelle nationale sur un périmètre bien trop vaste dont il redoute les contraintes et auquel il s'oppose.

Jean-Michel COUVE rappelle que depuis 15 ans l'Etat prescrit, année après année, des contraintes de protection alors que les élus des différentes collectivités ne sont pas arrivés à s'entendre sur un projet alternatif cohérent s'appuyant à la fois sur le développement et la protection des espaces.
Selon lui, il est grand temps de s'entendre sur un ensemble pertinent d'orientations pour sortir de la spirale du « tout-protecteur ». « Le Grenelle de l'Environnement constitue une opportunité inespérée pour fonder notre projet. »

Roland BRUNO rappelle le débat de l'Assemblée générale du 6 juin dernier au cours duquel ont été évoquées les trois démarches de « Charte Forestière », « Parc Naturel Régional » et de «Pays ». Lors de la réunion du groupe de travail organisée par le Conseil Régional il est apparu possible qu'un Syndicat mixte puisse répondre aux objectifs de ces trois projets.
Il pense que si le principe de « Pays » peut paraître pertinent, la nécessité d'englober dans l'action la totalité du massif des Maures affaiblit sa portée car la constitution des Communautés d'agglomérations en a réduit le périmètre. A ce titre, il juge que la constitution d'un Parc Naturel Régional pourrait être la meilleure solution ; auquel cas, il importerait de prendre l'initiative de regrouper les propositions des différentes démarches en une seule entité : le PNR.

Jean-Claude DELETANG précise qu'il ne faut pas tout mélanger et que le rapprochement des différentes initiatives devrait pouvoir se faire automatiquement.

Gabriel CIARIMBOLI observe que s'il y a pertinence territoriale en ce qui concerne les projets, se pose toujours la question de la structure porteuse. Il indique être favorable au Parc Naturel Régional qui nécessitera un décret en Conseil d'Etat.

François REMOND trouve particulièrement intéressant et remarquable que toutes les structures en projet établissent les mêmes constats et soient fondamentalement du même avis. Selon lui, l'élément prévalant réside dans la Charte Forestière sur un territoire soumis aux pressions des deux pôles urbains voisins.
Il informe l'Assemblée du projet préparé par l'administration, le plan départemental DFCI. Les prescriptions prévues dans ce document (PPRIF, plans de débroussaillement, PPFCI,...) vont rendre caduques toutes les perspectives offertes par la préfiguration du Pays des Maures alors même que la loi prescrit que la gestion des massifs situés dans les régions à risques soit conçue en le compartimentant. Ainsi, selon François REMOND, l'administration préfectorale poursuit une politique « tout sécuritaire » qui aura pour effet très néfaste de vider encore plus le Massif de ses habitants, d'y empêcher toutes activités et de rendre, ainsi, impossible toute politique d'arrangement et de développement durable du territoire. Il rappelle que, chaque année, l'UDVN 83 demande à être admise au sein des organismes associés à la démarche de l'Etat et il déplore qu'elle en a toujours été exclue.
L'UDVN 83 ne peut approuver cette politique du « tout sécuritaire » qui fera l'objet de propositions de l'administration aux différentes structures prochainement. Si les élus représentant les collectivités territoriales signent ces textes, seront gravement remis en cause les principes mêmes du Grenelle de l'Environnement.
Il propose qu'en tout état de cause soit engagée l'application des dispositions de la Charte Forestière sur le territoire. Il pense, par ailleurs, qu'effectivement, l'ensemble des projets exposés par les différentes structures pourront voir le jour dans le cadre de la création d'un Parc Naturel Régional.

Jean-Michel COUVE indique qu'au-delà de la défense de tel ou tel type de structure porteuse (PNR, Pays, Charte,...) c'est, tout d'abord, un projet de développement durable du territoire qu'il faut concevoir et défendre en commun.

Grégory CORNILLAC rappelle à l'Assemblée que la création du Syndicat mixte de la Charte Forestière est actuellement en cours et que l'association des communes forestières se tient à disposition des élus pour toutes précisions utiles.

Gérard FLEURIOT souhaiterait que le document présenté soit exposé. Il constitue l'embryon d'un projet politique d'aménagement et de développement du territoire dont les différentes actions projetées doivent être mieux mises en relation pour démontrer que ce programme représente « un mur homogène et cohérent ». Il y aura lieu, alors, de réaliser les objectifs fixés en collaboration avec tous les partenaires extérieurs . Il considère que la structure porteuse du projet ne doit être considérée que comme « l'outil » de mise en œuvre et qu'à ce titre elle doit, pour l'instant, passer au second plan. Il faut, en général, d'abord débattre des problèmes du territoire, puis se fixer des objectifs, passer aux moyens de leurs réalisations et, en dernier lieu entamer la discussion sur le meilleur outil à mettre à disposition.
Le travail le plus intéressant et engageant consiste à se mettre d'accord sur les objectifs poursuivis et les actions à développer. C'est sur cette base que les acteurs locaux découvriront l'outil le mieux adapté pour gérer le programme. C'est ainsi que le travail réalisé jusqu'alors avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche et que la poursuite de la discussion jusqu'à la finalisation de ce programme permettra de le mettre en cohérence avec l'outil le plus adéquat.

Roque PERTUSA exprime sa satisfaction d'avoir pu en tant que représentant de la Chambre d'Agriculture du Var, participer activement à l'élaboration de ce document en concertation avec les élus. Il pense que les discussions doivent se poursuivre pour préciser la dimension de ce projet et que cela doit pouvoir se faire au fur et à mesure. Il rappelle que sur ce territoire, au-delà de la Charte Forestière et, en particulier, dans le massif et sur le littoral, un certain nombre de contraintes vont être imposées et qu'il faudra subir.

Didier PERRIN exprime sa satisfaction d'avoir été invité à cette réunion et de constater que le débat a permis de réelles avancées en terme de contenu. Mais il rappelle la nécessité de l'inscrire dans un contenant. Des projets ont été prévus (Charte Forestière, développement durable du territoire des Maures,...) mais il constate en le déplorant, qu'en réalité les élus semblent déconnectés de leur territoire qui ne cesse de souffrir des contraintes qui lui sont imposées. Il pense qu'il faut impérativement et urgemment mettre le tout en cohérence avec comme outil de mise en œuvre des actions un Parc Naturel Régional susceptible de porter un projet de développement durable et cohérent.

Gabriel CIARIMBOLI juge indispensable que soit mis en place un outil de gouvernance du territoire et propose que l'APPM fasse le premier pas en invitant l'ensemble des Maires des communes des Maures à en débattre. Il demande au Président de prendre l'initiative d'organiser cette réunion.

Jean-Michel COUVE après avoir exprimé certaines réserves, accepte d'inviter, dans un premier temps, l'ensemble des Maires du territoire avant de rendre compte aux représentants socioprofessionnels de l'APPM.
Il demande si tous les membres de l'Assemblée sont d'accord avec cette proposition. Aucune abstention ni opposition ne s'étant manifestées, il en est ainsi décidé.
Il remercie l'ensemble des participants pour ce riche débat et propose de passer au deuxième volet administratif de l'Assemblée générale.

C/ VOLET ADMINISTRATIF

1°) POINT SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2008.

1.1 Rappel sur le fonctionnement de l'association depuis 2005

	2005	2006	2007
Cotisations des membres	+ 40 256	+ 37 696	+ 32 905
Subvention sur études	+ 30 000	0	+ 26 250
Total recettes	+ 70 256	+ 37 696	+ 59 155
Salaires	- 8 391	0	0
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	- 5 004	- 7 303	- 4 982
Réceptions et missions	- 2 230	- 1 174	- 2 340
Honoraires comptable	- 572	- 466	- 608
Etudes	- 45 209	- 34 684	- 52 923
Total dépenses	-61 406	-43 627	-60 853

Résultat arrondi	+ 9 000	- 6 000	- 1 500

Les cotisations des communes ont été fixées en 2003 à 0.40 euro par habitant (recensement 1999)et par an. Elles n'ont pas augmenté depuis.
Le montant des cotisations des organismes est fixe depuis la création de l'association à 153 euros par an.

1-2 Activités en 2008

➔Réunions de l'association
- le 6 mars 2008 au Cannet des Maures,
- le 6 juin 2008 à Grimaud.
- le 14 novembre 2008 à Grimaud.

➔Conditions de fonctionnement inchangées : convention avec le Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez qui met à disposition les moyens humains et matériel du Comité des Elus afin d'assurer la gestion administrative de l'association et la mission d'assistance en ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durable du Pays des Maures.

➔Cotisations des membres inchangées (tableau plus loin).

➔Achèvement du dossier du projet de développement durable du Pays des Maures.

➔Portage de la création du site internet promotionnel Latitude-Gallimard « Golfe de Saint-Tropez-Pays des Maures » dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Pays des Maures/Golfe de Saint-Tropez : Une forêt vivante pour un territoire équilibré » qui est de maitrise d'ouvrage du Syndicat du SCoT des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez.

C'est lors de son Assemblée générale du 4 octobre 2007 que l'A.P.P.M a décidé de porter la réalisation d'un site internet promotionnel afin d'accompagner sa démarche dans le droit fil des fondements du projet de développement du Pays des Maures. L'inscription de cette action dans le contrat du Pôle d'excellence Rurale du Pays des Maures/Golfe de Saint-Tropez a permis d'obtenir de l'Etat 30 % du montant HT de l'opération.
Ce projet, de haute qualité rédactionnelle et promotionnelle, a été conçue par la société Latitude-Gallimard. Il consiste en la réalisation d'un site internet de promotion basé sur la mise en valeur des cultures, des hommes, de l'environnement et de l'histoire du Pays des Maures. Plus qu'un site internet purement informatif, c'est un fort media de valorisation territoriale.
Les territoires qui ont également fait le choix de cette approche sont La Savoie-Maurienne, Narbonne, Pays de Brest, Amiens-Baie de Somme, Strasbourg. Tous sont réunis sur le portail internet www.latitude-gallimard.com et www.découvrez.fr .

Le traitement par les services de l'Etat ayant été retardé, la convention d'attribution n'a été signée par le Préfet du Var que le 20 août 2008.
Ainsi la durée de réalisation de cette action du PER sera portée à 2 ans du fait des retards administratifs successifs.
En conséquence de quoi le plan de financement prévu initialement sur 2007-2008-2009 a été concentré sur les deux années 2008 et 2009

Le plan de financement prévisionnel de l'opération (dépenses) :

type de prestation	Prix HT en €	2008	2009
Création initiale du titre et maintenance technique	60 000	50 000	10 000
Suivi éditorial sur 2 ans	30 000	15 000	15 000
Référencement, promotion et marketing en ligne	30 000	15 000	15 000
TOTAL HT.....	120 000	80 000	40 000
TOTAL TTC.....	143 520	95 680	47 840

Participations financières de l'opération (recettes) :

Financeurs	Taux	Montant Total en €	2008	2009
Etat au titre du PER	30% HT	**36 000**	24 000	12 000
Partenaires privés	20% HT	**24 000**	16 000	8 000
APPM	50% HT + TVA	**83 520**	55 680	27 840
TOTAL		**143 520**	95 680	47 840

Partenariats privés sollicités : 20 % du montant total HT

PARTENAIRES	MONTANT TOTAL EN €	2008	2009
CCIV	**3 750**	2 500 €	1 250 €
Chambre des métiers	**3 750**	2 500 €	1 250 €
Chambre d'agriculture	**3 750**	2 500 €	1 250 €
UPV	**3 750**	2 500 €	1 250 €
Union départementale des métiers et des industries de l'hostellerie	**3 750**	2 500 €	1 250 €
Entreprises/ commerces	**5 250**	3 500 €	1 750 €
TOTAL	**24 000**	**16 000 €**	**8 000 €**

1.3 Prévisions budgétaires 2008

	2008
PRODUITS	
Cotisations des membres	+ 31 555
Subvention sur études /projet de développement du Pays des Maures	**+8 750**
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	+24 000
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	+16 000
Autofinancement	+40 228
Total produits	**+ 120 533**
CHARGES	
Salaires	0
Charges exceptionnelles (créances non recouvrés)	- 612
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	- 5 000
Réceptions et missions	- 1 000
Honoraires comptable	- 600
Etudes/projet de développement	**- 17 641**
Site Internet Latitude-Gallimard/année 1	- 95 680
Total charges	**- 120 533**

Détail des cotisations des communes et organismes membres :

Communes	29 872 €
Besse-sur Issole	718 €
Cabasse	519 €
Le Cannet-des-Maures	1 486 €
Cavalaire-sur-mer	2 116 €
Collobrières	684 €
La Croix Valmer	1 138 €
Flassans-sur-Issole	779 €
La Garde-Freinet	663 €
Gassin	1101 €
Gonfaron	1131 €
Grimaud	1 539 €
La Londe-les-Maures	3 536 €
Le Luc	2 969 €
Les Mayons	222 €
La Mole	321 €
Pierrefeu-du-Var	1 798 €
Plan de la Tour	964 €
Puget-Ville	1 243 €
Ramatuelle	870 €
Rayol-Canadel-sur-mer	282 €
Saint-Tropez	2 217 €
Le Thoronet	616 €
Vidauban	2 960 €
Autres membres	1 683 €
Coordination des associations de sauvegarde	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	153 €
Chambre d'Agriculture du Var	153 €
Chambre des Métiers du Var	153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var	153 €
Union Patronale du Var	153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var	153 €
UN des Associations de Professions Libérales	153 €
Fédération du BTP du Var	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153 €

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2008, fixe les cotisations des membres pour 2008 au même montant que celles de 2007, et autorise le président à solliciter toute subvention et participations pour le fonctionnement et les actions engagées par l'association.

2°) PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2009.

Le projet de budget 2009 pourrait prendre en compte les hypothèses suivantes :

- mêmes conditions de fonctionnement qu'en 2008 ;
- cotisations des communes et des autres membres identiques à celles de 2008 ;
- développement de la démarche de communication part le site internet ;

Par courrier en date 4 juillet 2008 le maire de la Commune de GONFARON nous a fait savoir sa décision de retrait de l'association qui sera effective en 2009. L'Assemblée générale prend acte à l'unanimité de la demande de retrait de la commune.

Les perspectives de budget 2009 se présente comme suit :

	2008	2009
PRODUITS		
Cotisations des membres	*+ 31 555*	+ 30 424
Subvention sur études Projet de développement du Pays des Maures	**+8 750**	**0**
Subvention Etat / PER / site internet (30% / HT)	*+24 000*	+12 000
Partenariat privé/site internet (20% / HT)	*+16 000*	+8 000
Autofinancement	*+40 228*	+ 4 016
Total produits	**+ 120 533**	**+ 54 440**
CHARGES		
Salaires	*0*	0
Charges exceptionnelles	*- 612*	0
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	*- 5 000*	- 5 000
Réceptions et missions	*- 1 000*	- 1 000
Honoraires comptable	*- 600*	- 600
Etudes	***- 17 641***	**0**
Site Internet Latitude-Gallimard	*- 95 680*	- 47 840
Total charges	***- 120 533***	**- 54 440**

3°) GOUVERNANCE.

L'Association de Préfiguration du Pays des Maures a été constituée au Luc en Provence le 19 juillet 2000. Les statuts ont été déclarés au JO le 25 août 2000.
Les statuts modifiés le 29 novembre 2001 ont été déposés en Préfecture le 27 février 2002.
Les statuts ont été déclarés au JO le 13 mars 2000.

Le débat sur le devenir de l'association est reporté au début de l'année 2009.

*** Election du Conseil d'administration et désignation du Président.**

Les statuts de l'association, disposent que :

« L'assemblée générale élit en son sein et pour trois ans, un conseil d'administration composé de douze membres.»

et que

« L'Association possède un conseil d'administration, composé de douze membres à parité de représentants des communes, groupements de communes et de représentants de la société civile.
Le conseil d'administration élit en son sein un président, un trésorier et un secrétaire.»

L'Assemblée générale de l'Association, depuis sa création, a pris l'habitude de désigner un conseil d'administration mais a fait le choix de laisser à l'Assemblée générale l'ensemble des pouvoirs. Le conseil d'administration a donc toujours eu une valeur symbolique.

Or lors de sa réunion du 28 juin 2005, l'Assemblée générale avait décidé à l'unanimité d'augmenter le nombre d'administrateurs à 14.

L'Assemblée générale décide d'augmenter ce nombre à 16, certaines communes et membres demandant à y être intégrés .

a/ Désignation du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration sortant était donc composé comme suit :

- les représentants des communes suivantes : Saint-Tropez, La Garde Freinet, Gassin, Le Cannet des Maures, Le Thoronet, Vidauban, La Londe les Maures ;
- les représentants des membres associés suivants : Chambre F.N.A.I.M. du Var, U.N.A.P.L., Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var ; C.C.I.V., U.P.V., Chambre d'Agriculture du Var, Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez.

Retrait du Conseil d'Administration :

- Saint-Tropez
- Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez.

Admission au Conseil d'Administration :

- La Mole
- Le Plan de la Tour
- Jean-Michel COUVE, Député
- UDVN 83

L'Assemblée générale désigne les membres de son conseil d'administration comme suit :

- les représentants des communes suivantes : La Garde Freinet, Gassin, Le Cannet des Maures, Le Thoronet, Vidauban, La Londe les Maures, La Mole, Le Plan de la Tour ;
- les représentants des membres associés suivants : Chambre F.N.A.I.M. du Var, U.N.A.P.L., Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var ; C.C.I.V., U.P.V., Chambre d'Agriculture du Var, Jean-Michel COUVE Député, UDVN 83.

b/ Renouvellement des membres du bureau :

Le bureau sortant est composé de Jean-Michel COUVE (président), André WERPIN (trésorier) et Yves-Eric MASSIANI (secrétaire).

L'Assemblée Générale a décidé d'élire de nouveaux membres du bureau mais ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale début 2009, date à laquelle il sera décidé du devenir de l'association.

Suite à une nouvelle délibération, le nouveau bureau est composé de :

- **Jean-Michel COUVE, Président**
- **Jean-Claude DELETANG, Trésorier**
- **Yves-Eric MASSIANI, Secrétaire.**

D / PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU SITE INTERNET PROMOTIONNEL LATITUDE-GALLIMARD « PAYS DES MAURES- GOLFE DE SAINT-TROPEZ »

1°) PRESENTATION DU PER PAYS DES MAURES-GOLFE DE SAINT-TROPEZ « UNE FORET VIVANTE POUR UN TERRITOIRE EQUILIBRE »

Le succès de la démarche "des pôles de compétitivité", a conduit l'Etat à bâtir une politique d'encouragement aux projets de développement des territoires ruraux, dans une logique de création d'emplois et d'innovation : cette politique a pris la forme de "Pôles d'Excellence Rurale" (P.E.R.).
Le cahier des charges de l'appel à projets par l'Etat a été rendu public le 15 décembre 2005, et les dossiers de candidatures ont été sélectionnés en 2 phases (mars et septembre 2006).

- **Ce PER porté par le Syndicat Intercommunal pour le Schéma de cohérence territoriale des Cantons de Grimaud et Saint-Tropez a été retenu par l'Etat le 20 juin 2006 et labellisé par décret du 10 aout 2006.**
- **Il comprend 2 volets :**

	OPERATIONS	MAITRES D'OUVRAGE	MONTANTS ENGAGÉS (HT)	PARTICIPATIONS DE L'ETAT
VOLET « FORET »				
	Revitalisation de 15(ha de forêt des Maures	- Office National des Forêts - SIVOM Pays des Maures/ Golfe de Saint-Tropez - Association Syndicale Libre de la Suberais Varoise	544 030 €	163 209 €
	Création d'une usin(le transformation d(liège	SARL BOUNEZOUR et fils	315 840 €	94 752 €
	Création d'une plat(forme bois-énergie	SIVOM Pays des Maures-Golfe de Saint-Tropez	813 430 €	244 029 €
		Total Foret	**1 673 300 €**	**501 990**
VOLET « TOURISME »				
	Site internet promotionnel	Association de Préfiguration du Pays des Maures (Sté latitude-Gallimard)	120 000 €	36 000 €
	Amélioration de la signalétique du territoire	SIVU du Golfe de Saint-Tropez/ Pays des Maures	50 000 €	15 000 €
		Total Tourisme	**170 000 €**	**51 000 €**
		TOTAL	**1 843 300 €**	**552 990 €**

Les critères de sélection des projets de "Pôles d'Excellence Rurale" (P.E.R.).

- Les critères d'acceptation :
  - Le projet de pôle doit avoir un ancrage rural fort.
  - Le partenariat public privé est obligatoire.
- Les critères d'appréciations :
  - Emploi : création d'emplois directs et indirects, création et reprise d'entreprises ou d'activités.
  - Développement durable : incidence environnementale des projets et impact sur la cohésion sociale du territoire.
  - Importance de l'innovation.
- Les thématiques de l'appel à projet :
  - Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques.
  - Valorisation et gestion des bioressources.
  - Offre de services et accueil de nouvelles populations.
  - Pôles d'excellence technologique pour des productions localisées.

2°) PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU SITE INTERNET

Juliette LEYGUES responsable de la société Latitude-Gallimard présente à l'Assemblée Générale la maquette du site internet.

La séance est levée à 12h40 .